

Date de convocation : 13 mars 2023Date d'envoi : 13 mars 2023Date d'affichage : 13 mars 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-2023
Du LUNDI 20 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 3 –Yves BOIRON à Jean-Marie ALLIX, Christine ROURE à Philippe ROUX, Serge SCOTTO DI VETTIMO à Martine MARION.

Secrétaire de séance : Elisabeth MAZON

OBJET : CCBA – Aide à l'investissement des communes – Demande de subvention
« Aménagement du presbytère en Maison des Associations » - Modification du plan de financement

Le Maire rappelle la délibération n° 10-2022 du 7 février 2022 relative à la réhabilitation de l'ancien presbytère en « Maison des associations » afin de soutenir et encourager l'action des associations locales.

Il rappelle que cette opération bénéficie du concours des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour un montant de 66 700 €.

Il convient de modifier le plan de financement pour tenir compte des modifications apportées au projet initial et de solliciter le concours de la CCBA dans le cadre de l'aide à l'investissement.

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Travaux	252 200.00€	DETR	66 700.00 €
Honoraires MO	21 275.00 €	Région sur travaux-Hors MO	46 000.00 €
Bureaux de contrôle	5 748.00 €	CCBA	62 434.00 €
Divers pour imprévus	5 000.00 €	Total subventions	175 134.00 €
		Autofinancement (38 %)	109 089.00 €
TOTAUX	284 223.00 €		284 223.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix pour – 1 voix contre : JP GIMON) :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Maintien la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour cette opération ;
- Sollicite auprès de la CCBA une subvention de 62 434 € dans le cadre de l'Aide à l'Investissement des communes ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth MAZON



Le Maire,
Philippe ROUX

